

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mai, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

**Étaient présents** : Michel BLOT, Chantal BUIN, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

**Absent excusé** : Didier DANGEUL.

**Secrétaire de séance** : José HEINTJE.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il soumet le compte-rendu de la séance du 12 avril 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

## **Budget : annulation et remplacement de la délibération d'affectation du résultat du budget principal 2016**

La délibération n° 2017-20 du 6 avril concernant l'affectation de résultat du budget principal 2016 n'est pas correcte. Le montant des restes à réaliser doit être modifié.

*Après examen, les élus présents approuvent à l'unanimité (neuf voix) le compte administratif 2016.*

En investissement

Recettes	137 961,57 €
Dépenses	194 621,76 €
Déficit	56 660,19 €

Excédent antérieur	97 939,54 €
--------------------	-------------

Déficit 2016	56 660,19 €
Excédent global	41 279,35 €

Dont en restes à réaliser

Recettes	4 330,00 €
Dépenses	2 304,40 €

En fonctionnement

Recettes	438 109,93 €
Dépenses	377 519,71 €
Excédent	60 590,22 €

Excédent antérieur	36 996,38 €
--------------------	-------------

Excédent global	97 586,60 €
-----------------	-------------

Le résultat d'investissement est affecté au compte 001 Excédent reporté : 41279,35 €

Le résultat de fonctionnement d'un montant de 97586,60 € est inscrit au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 56856,00 € tandis que le solde d'un montant de 40730,60 € est inscrit au compte 002 Excédent reporté.

Le résultat du budget du CCAS 2016, d'un montant de 943,65 € est également reporté à ce compte 002.

### **Budget : décision modificative n° 1 au budget principal 2017**

Un ajustement en nécessaire en dépenses d'investissement pour solder l'acquisition du logiciel de comptabilité.

2051/concessions et droits similaires : + 2520 €

2315/autres installations, matériel et outillages techniques : - 2520 €

### **Personnel : mise à disposition d'un agent technique pour l'entretien du groupe scolaire**

Le syndicat intercommunal à vocation scolaire de l'Étangsort a en charge l'entretien du groupe scolaire de Tresson en tant qu'utilisateur. Il s'agit notamment d'assurer des tâches pendant les vacances scolaires. Or, le peu d'heures effectuées dans l'année n'offre pas la possibilité d'une embauche.

Le conseil syndical propose à la municipalité de Tresson que son agent technique titulaire soit mis à la disposition du Sivos pour quelques heures réparties dans l'année. Une convention serait signée entre les deux parties pour 60 heures en 2017 et 30 heures les années suivantes.

La rémunération de l'agent ne serait en aucun cas affectée puisque le Sivos rembourserait le coût total des heures travaillées pour lui (salaire et cotisations).

*Après en avoir délibéré, les élus approuvent le principe d'une convention entre la commune et le Sivos de l'Étangsort pour la mise à disposition de l'agent communal Lionel Paumier. Ce dernier a d'ores et déjà donné son accord écrit pour cette mise à disposition.*

La convention de mise à disposition de l'agent sera signée par les deux parties après accord de la commission administrative paritaire.

### **Bâtiments : remplacement de la porte extérieure de la salle du conseil et pose de rayonnages dans la salle des archives**

Les sociétés Beaufiles et Delaroue ont été sollicitées pour le remplacement de la porte extérieure de la salle du conseil et la pose de rayonnages dans la salle des archives au premier étage de la mairie.

Le remplacement de la porte extérieure doit assurer l'accessibilité à la mairie. L'accès proposé aux personnes à mobilité réduite se fera derrière le bâtiment. Une place de stationnement pour personne handicapée a été aménagée cet hiver.

*Après en avoir délibéré, les élus retiennent les propositions de la société Beaufiles, moins-disantes, d'un montant de 2300 € HT pour le remplacement de la porte et 964 € HT pour la pose de rayonnages dans la salle des archives.*

Le premier investissement sera inscrit en dépense à l'article 2313 ; le second à l'article 2135.

### **Voirie : diagnostic amiante au bourg**

Avant de réaliser les travaux d'aménagement du bourg, certains diagnostics sont obligatoires, dont la recherche d'amiante dans les enrobés des chaussées.

La municipalité a sollicité le laboratoire routier de la Sarthe et le laboratoire Magéo pour des carottages sur les quatre rues du centre.

*Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition du laboratoire routier de la Sarthe, moins-disante, pour un montant de 1240 € HT qui comprend les carottages et l'analyse des échantillons.*

### **Réseaux : proposition d'enfouissement de la ligne téléphonique sur la RD 34 entre l'agglomération et le plan d'eau**

Le Département réalise actuellement une opération de sécurisation du réseau électrique sur la route départementale 34, en direction du hameau du Gué. Au vu de l'urbanisation des abords de cette route, le choix est fait d'enfouir la ligne électrique.

Le Département propose à la commune de profiter de ces travaux pour enfouir également la ligne téléphonique. Le coût avoisinerait les 45500 € entièrement à la charge de la commune.

La commune, qui finalise l'aménagement du bourg, ne peut pas mener financièrement ces deux projets de front. La conjoncture ne lui permet pas de répondre favorablement à cette proposition non programmée.

*Les élus décident d'adresser un courrier au conseil départemental pour stipuler que la commune ne financera pas l'enfouissement de la ligne téléphonique sur la RD 34.*

## **Agence des Territoires de la Sarthe : avis du conseil municipal sur l'ordre du jour du conseil d'administration**

L'agence des Territoires de la Sarthe demande à ses membres de donner leur avis sur les points abordés lors de son conseil d'administration prévu le 30 mai 2017.

- Arrivées de la commune de Marigné-Laillé et de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé comme nouveaux actionnaires.
- Contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec les communes d'Écommoy, de Marolles-les-Braults et de Villeneuve-en-Perseigne.
- Présentation du rapport de gestion 2016 de l'agence.
- Rapport d'action en faveur de la transition énergétique dans le cadre du contrat de prestation confié par la région sur l'aide à l'émergence de projets de production d'énergies renouvelables et le soutien à la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics.
- Budget prévisionnel 2017.

*Les élus n'ont aucune remarque à formuler quant aux points abordés lors de la réunion du conseil d'administration du 30 mai.*

### **Bâtiments : reprise du bar-restaurant**

L'appel à candidatures pour la reprise du bar-restaurant « le Cheval-blanc » a suscité quatre réponses. Une a été écartée ; une autre a été retirée car le candidat a fait affaire entre temps.

Les deux candidatures restantes ont donné lieu à un entretien avec des élus.

*Après en avoir délibéré, les élus retiennent la candidature de Monsieur et Madame Cantin domiciliés actuellement à Mamers avec leurs trois enfants (huit voix pour et deux abstentions).*

Un nouveau bail sera rédigé en l'étude de M<sup>e</sup> Fournier, notaire au Mans. Il comprendra la partie commerce et matériels, le logement et le garage place de la Mairie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette location.

### **Questions diverses**

#### **Bâtiments : mise en vente de l'ancienne mairie**

Le bâtiment communal du 23, rue des Rosiers est en vente à l'étude notariale de M<sup>e</sup> Rondeau-Guérineau à Saint-Calais et à l'agence immobilière de Bouloire, Argilimmo. Aucune visite n'a été fructueuse pour l'instant.

*Les élus décident malgré tout de maintenir le prix demandé.*

## **Communauté de communes : tarifs enfance-jeunesse**

Afin d'assurer une équité d'accès aux services pour toutes les familles du territoire de la communauté de communes du Gesnois-Bilurien, une grille tarifaire commune doit être adoptée pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Lors de sa réunion du 25 avril dernier, la commission Enfance-Jeunesse a retenu deux propositions pour chaque activité avec des répartitions de quotients familiaux différents. Une évolution des tarifs pourra être mise en place dans le cadre de l'élaboration du projet éducatif local mais la base commune sera conservée.

La grille tarifaire sera adoptée pour l'ensemble des activités enfance-jeunesse du Gesnois-Bilurien lors de la réunion du conseil communautaire du 29 mai prochain. Monsieur le Maire souhaite prendre l'avis du conseil municipal avant cette réunion.

*En ce qui concerne toutes les activités proposées (accueil périscolaire, mercredis périscolaires, ALSH PVS, ALSH été, séjours courts, séjours de vacances), le choix se porte sur sept tranches de tarifs selon le quotient familial et pour l'accueil périscolaire les élus retiennent les simulations allant de 0,40 € à 0,45 €.*

	Quotient familial	7 tranches modulation = 0,05 € Tarif ½ heure	7 tranches modulation = 0,10 € Tarif ½ heure
1	Moins de 500	0,55 €	0,40 €
2	501-700	0,60 €	0,50 €
3	701-900	0,65 €	0,60 €
4	901-1100	0,70 €	0,70 €
5	1101-1300	0,75 €	0,80 €
6	1301-1500	0,80 €	0,90 €
7	> 1501	0,85 €	1,00 €

## **Centre social de Montfort-le-Gesnois : date à retenir pour la visite**

Le centre social Larès de Montfort-le-Gesnois propose une visite aux élus de l'ex-communauté de communes du Pays bilurien le samedi matin 3, 10 ou 17 juin.

*Les élus de Tresson retiennent la date du 10 juin.*

## **Aménagement du bourg : réunion de travail**

La prochaine réunion de travail entre les élus et la société Feuille à Feuille, maître d'œuvre des travaux d'aménagement du bourg, aura lieu le lundi 12 juin 2017, à 18h30, en mairie.

## **Élections législatives des 11 et 18 juin 2017 : tableau des permanences**

Les inscriptions pour tenir le bureau de vote sont ouvertes. Toute personne inscrite sur la liste électorale de la commune peut se porter volontaire.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 13 juin 2017, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, S. GAUDIN, J. HEINTJE, R. MASSON,

A. PAUMIER, L. POUPON, S. RIBOT, V. RIBOT, V. SAMSON.